

**F-Gif-sur-Yvette: Lasers**

**2009/S 154-224783**

**AVIS DE MARCHÉ**

**Fournitures**

**SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:**

Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers – Saint-Aubin - BP 48, Contact: Alain Morisse, à l'attention de Laila Mohammadi, F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex. E-mail: [laila.mohammedi@synchrotron-soleil.fr](mailto:laila.mohammedi@synchrotron-soleil.fr). Fax +33 169359457.

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:** Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:** Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:** Point(s) de contact susmentionné(s).

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):**

Autre: Societe civile.

Autre: Recherche.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

**SECTION II: OBJET DU MARCHÉ**

**II.1) DESCRIPTION**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:**

Achat de systèmes laser à Soleil (lignes Cristal, Tempo et laser "Slicing").

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:**

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison: Synchrotron Soleil.

L'Orme des Merisiers – Saint-Aubin - 91190 SAint Aubin, FRANCE.

**II.1.3) L'avis implique:**

**II.1.4) Informations sur l'accord-cadre:**

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:**

Différents systèmes laser sont à pourvoir pour le Synchrotron Soleil, source de rayonnement synchrotron dédiée de haute brillance située à Saint-Aubin, en Essonne. Le Rayonnement Synchrotron (RS) produit par des aimants de courbure et des insertions est réparti sur 26 lignes de lumière, qui sont utilisées par de nombreux utilisateurs. Les systèmes laser sont prévus pour effectuer des expériences résolues en temps, et ce, dans deux modes de fonctionnement :

— Fonctionnement usuel avec des impulsions de rayonnement synchrotron (RS) de l'ordre de la dizaine de picosecondes, voire 1 ps pour un réglage particulier de l'optique du faisceau d'électrons. Des expériences

pompe sonde couplant laser extérieurs et RS sonde sont prévues avec une synchronisation à une picoseconde sur les lignes de lumière Tempo et Cristal,

— Fonctionnement en mode dit "slicing" où un laser dit de "slicing" femtoseconde interagit avec le paquet d'électrons de telle sorte que juste la tranche "femtoseconde" considérée du paquet rayonne dans les lignes Tempo et CRISTAL. En conséquence, les expériences pompe sonde couplant le RS en mode slicing et les systèmes lasers implantés au niveau des lignes nécessitent une synchronisation meilleure que 50 fs. C'est pourquoi, Soleil envisage de n'utiliser qu'un seul oscillateur, celui du système laser slicing, pour alimenter les amplificateurs des trois systèmes afin de pouvoir assurer cette synchronisation meilleure que 50 fs. L'approvisionnement est séparé en trois lots : lot 1 pour le laser slicing, lot 2 pour le laser pour la ligne TEMPO et lot 3 pour celui de la ligne Cristal.

En outre, le système laser pour le "slicing", quand il ne sera pas utilisé pour interagir avec le faisceau, pourra servir à générer des harmoniques d'ordre élevé par focalisation dans une cellule de gaz rare. Géographiquement, le système laser slicing est distant d'une centaine de mètres de celui pour la ligne Tempo (lot 2), et d'une cinquantaine de mètres de celui pour la ligne Cristal (lot 3).

Dans les trois cas, le fournisseur devra préciser les besoins d'infrastructure (fluide, électricité, propreté, régulation en température) étant entendu que les refroidisseurs et alimentations ne seront pas installés directement dans les cabanes laser.

Pour chacun des lots, la fourniture comprendra :

- Les systèmes lasers,
- Les manuels techniques et notice d'utilisation,
- La formation des personnes chargées de l'exploitation du laser,
- La livraison, l'installation et la mise en service des systèmes laser à Soleil.

Les lasers devront être conformes aux normes homologuées de sécurité européenne en matière de laser et devront notamment être complètement capotés, les principaux réglages à effectuer régulièrement devant pouvoir être effectués sans retirer les capots. La qualité de la maintenance et du support technique sera largement prise en compte. Les fournisseurs devront aussi évaluer le vieillissement des composants et leur durée de fonctionnement, et estimer les coûts de remplacement.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**

38636100.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):**

Non.

II.1.8) **Division en lots:**

Oui.

Il convient de soumettre des offres pour: un ou plusieurs lots.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération:**

Oui.

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

II.2.2) **Options:**

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION:**

**INFORMATIONS SUR LES LOTS**

LOT N° 1

INTITULÉ: Système laser pour le slicing

1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**

Ce lot vise à acquérir un système laser Titane:Saphir à 800 nm, 10 kHz souhaitée (5 kHz minimum) de 5 mJ souhaitée (3 mJ minimum) et de 30 fs FWHM de durée d'impulsion, ajustable au moins jusqu'à 1-10 ps FWHM (voir tableau 1). Le laser devra être proche de la limite de Fourier pour la durée d'impulsion minimale. L'oscillateur devra être asservi sur l'harmonique 5 de la fréquence de la cavité radio-fréquence de l'anneau (352.196 MHz).

Une option consistera à élargir l'accordabilité à 400 - 1 000 nm. Le système proposé devra être évolutif, et permettre à terme d'implanter un amplificateur supplémentaire pour augmenter davantage l'énergie par impulsion, ou pour rendre la cadence encore plus grande. Le fournisseur devra décrire dans la proposition quelles seront les évolutions possibles à terme.

Pour assurer une synchronisation meilleure que 50 fs entre ce laser et les systèmes laser complémentaires qui seront utilisés pour les lignes Tempo (lot 2) et Cristal (lot 3) Soleil envisage que ces lasers extérieurs utilisent l'oscillateur du système laser de slicing, en transportant le signal par fibre optique pour injecter l'amplificateur régénératif à l'issue de l'oscillateur (cas Tempo) ou après l'étireur (cas Cristal). Il faudra donc dimensionner l'oscillateur de manière à fournir le niveau suffisant pour injecter en tout 5 amplificateurs régénératifs (celui du système laser slicing, les 2 concernant les systèmes laser de Cristal et Tempo, 2 supplémentaires pour une évolution future). Les étireurs nécessaires pour les lasers des lots 2 & 3 devront pouvoir être installés sur la table de l'oscillateur principal, la place requise (jusqu'à 5 étireurs) devra être prévue à cet effet.

Le fournisseur pourra éventuellement proposer une solution alternative pour assurer cette synchronisation entre les différents systèmes laser.

Tableau 1 : Caractéristiques visées pour le système du laser de slicing.

Application slicing.

Longueur d'onde centrale nm  $800 \pm 15$ .

Cadence kHz 10 (5 acceptable).

Durée d'impulsion fs FWHM 30 minimum, ajustable jusqu'à 1 ps.

Énergie de sortie mJ 5 (3 minimum).

Stabilité en énergie sur 1 000 tirs % 2.

Contraste avec pré/ post impulsion 1:1 000.

Contraste avec le pied de la distribution 1:1000.

Mode spatial M2 1,3 maximum.

Stabilité de pointé sur 1 000 tirs  $\mu$ rad 5 max.

Stabilité de position sur 1 000 tirs  $\mu$ m 5 max.

Application HHG.

Longueur d'onde centrale nm  $800 \pm 15$  + option accordabilité.

Cadence kHz 10 (5 acceptable).

Durée d'impulsion fs FWHM 30 minimum, ajustable jusqu'à 10 ps.

Énergie de sortie mJ 5 (3 minimum).

Stabilité en énergie sur 1 000 tirs % 2.

Contraste avec pré/ post impulsion 1:1 000.

Contraste avec le pied de la distribution 1:1 000.

Mode spatial M2 1.3.

Stabilité de pointé sur 1 000 tirs  $\mu$ rad 5 max.

Stabilité de position sur 1 000 tirs  $\mu$ m 5 max.

2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**

38636100.

- 3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**  
4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/  
D'ACHÈVEMENT:**  
5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

LOT N° 2

INTITULÉ: Système laser pour la ligne Tempo

1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**

Le système laser Ti-Sa à 800 nm pour la ligne Tempo doit être à haute cadence, on visera à atteindre le plus haut sous multiple de 846.6 kHz possible. Le fabricant du lot 2 prendra en charge la réalisation du système à partir de l'étireur, qui pourra être installé à proximité de l'oscillateur. Le système devra être accordable et deux solutions seront proposées : une accordabilité large bande entre 400 et 800 nm avec une sortie directe après doubleur, ou un doublement de fréquence seul, une proposition pourra être donnée pour le triplement et le quadruplement de fréquence. La synchronisation devra se faire avec l'impulsion de l'oscillateur ayant généré le rayonnement synchrotron en mode "slicing" à mieux que 50 fs. Les caractéristiques principales sont données dans le tableau 2.

Tableau 2 : Caractéristiques visées pour le système du laser de Tempo.

Mode slicing.

Longueur d'onde centrale nm  $800 \pm 20$ .

Cadence kHz 846.6 ( $> 1$ ).

Durée d'impulsion fs FWHM 100 ajustable jusqu'à 10 ps.

Énergie de sortie  $\mu\text{J}$  Au moins 4 @ 800 nm.

Stabilité en énergie sur 1 000 tirs % 2.

Contraste avec pré/ post impulsion 1:1 000.

Contraste avec le pied de la distribution 1:1 000.

Mode spatial M2 1.3 maximum.

Stabilité de pointé sur 1 000 tirs  $\mu\text{rad}$  5 max.

Stabilité de position sur 1 000 tirs  $\mu\text{m}$  10 maximum.

Synchronisation avec le RS/ laser slicing  $< 50$  fs.

Mode RS normal.

Longueur d'onde centrale nm  $800 \pm 20$ .

Cadence kHz 846.6 (au moins 1).

Durée d'impulsion fs FWHM 100 ajustable jusqu'à 10 ps.

Énergie de sortie  $\mu\text{J}$  Au moins 4 @ 800 nm.

Stabilité en énergie sur 1 000 tirs % 2.

Contraste avec pré/ post impulsion 1:1 000.

Contraste avec le pied de la distribution 1:1 000.

Mode spatial M2 1.3 maximum.

Stabilité de pointé sur 1000 tirs  $\mu\text{rad}$  5 max.

Stabilité de position sur 1000 tirs  $\mu\text{m}$  10 maximum.

Synchronisation avec le RS/ laser slicing  $\leq 1$  ps.

2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**

38636100.

3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**

4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/  
D'ACHÈVEMENT:**

5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

LOT N° 3

INTITULÉ: Système laser pour la ligne Cristal

1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**

Le système laser pour la ligne Cristal est un Ti-Sa à 800 nm à 10 kHz de 30 fs de durée d'impulsion. L'accordabilité usuelle ( $\pm 15$  nm) pourra être étendue de façon optionnelle à 400 - 1 600 nm. Il est proposé que le fournisseur de ce lot fournira les équipements en utilisant le signal à la sortie de l'éteur fabriqué dans le cadre du lot 1. La synchronisation devra se faire avec l'impulsion de l'oscillateur ayant généré le rayonnement synchrotron en mode "slicing" à mieux que 50 fs.

Tableau 3 : Caractéristiques visées pour le système du laser de Cristal.

Mode slicing.

Longueur d'onde centrale nm  $800 \pm 15$ .

Cadence kHz 10.

Durée d'impulsion fs FWHM 30.

Énergie de sortie  $\mu\text{J}$  600@10 kHz.

Stabilité en énergie sur 1 000 tirs % 2.

Contraste avec pré/ post impulsion 1:1 000.

Contraste avec le pied de la distribution 1:1 000.

Mode spatial M2 1.3 maximum.

Stabilité de pointé sur 1 000 tirs  $\mu\text{rad}$  5 max.

Stabilité de position sur 1 000 tirs  $\mu\text{m}$  10 maximum.

Synchronisation ave le RS/ laser slicing < 50 fs.

Mode RS normal.

Longueur d'onde centrale nm  $800 \pm 15$ .

Cadence kHz 10.

Durée d'impulsion fs FWHM 30.

Énergie de sortie  $\mu\text{J}$  600 @ 10 kHz.

Stabilité en énergie sur 1 000 tirs % 2.

Contraste avec pré/ post impulsion 1:1 000.

Contraste avec le pied de la distribution 1:1 000.

Mode spatial M2 1.3 maximum.

Stabilité de pointé sur 1 000 tirs  $\mu\text{rad}$  5 max.

Stabilité de position sur 1 000 tirs  $\mu\text{m}$  10 maximum.

Synchronisation ave le RS/ laser slicing  $\leq 1$  ps.

2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**

38636100.

3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**

4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/  
D'ACHÈVEMENT:**

5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

**SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

Toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché pourront être exigées.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

Les délais et moyens de paiement seront définis dans le projet de marché lors de l'appel d'offres.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Groupement momentané d'entreprise autorisé.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Chaque société ne devra candidater que dans un seul groupement sous peine d'exclusion de chaque groupement où elle apparaît.

Un même groupement ne pourra être représenté que par une seule filiale, agence, ou société.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:**

Non.

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront :

Les formulaires DC4, DC5 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent,
- Les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention « copie certifiée conforme à l'original » ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise,
- Une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégataire (délégation de pouvoirs à fournir),
- Pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe,
- La copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire.

Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant :

- Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger,
- Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (art R. 324-4 du code du travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin n°II du Casier Judiciaire (Articles L 324-9, L 324-10, L 324-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail),
- Qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi n°52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi n°78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront :

- La liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- S'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'Etat dont ils ressortent.

III.2.2) **Capacité économique et financière:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des 3 derniers exercices.

Niveaux spécifiques.

Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats :

La capacité économique et financière : 40 %.

**III.2.3) Capacité technique:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les candidats fourniront :

— Leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché : le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,

— La liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,

— Leur niveau de certification,

— Les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

Niveaux spécifiques.

Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats :

La capacité technique : 60 %.

**III.2.4) Marchés réservés:**

Non.

**III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

**III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :**

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:**

**SECTION IV: PROCÉDURE**

**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

**IV.1.1) Type de procédure:**

Restreinte.

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer:**

Nombre d'opérateurs envisagé 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est précisé que, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures répondant aux critères de sélections seraient inférieur à 3 (dialogue), 5 (restreint), SOLEIL se réserve la possibilité de poursuivre la procédure de passation du marché. Le nombre maximal de candidats admis à participer à l'appel d'offres a été fixé à 5, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle dans ce secteur d'activité et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation par SOLEIL ainsi que le délai de passation du marché.

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue:**

**IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**IV.2.1) Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. Valeur technique de l'offre. Pondération: 50.

2. Prix. Pondération: 40.

3. Service après vente. Pondération: 10.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée:**

Non.

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

AFFAIRE 0035/2009-AM.

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:**

Non.

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif:**

Documents payants: non.

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:**

22.9.2009 - 12:00.

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés:**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Français. Anglais.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres:**

**SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE:**

Non.

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES:**

Non.

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS:**

Les marchés du Synchrotron Soleil ne sont pas soumis au code des marchés Publics.

Origine des fonds : CNRS, CEA, Collectivités Territoriales (CRIF, CG91, Région Centre...).

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours:**

Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, F-78011 Versailles Cedex. E-mail:

[Grefte.ta.versailles@juradm.fr](mailto:Grefte.ta.versailles@juradm.fr). Tél. +33 139205400. Fax +33 130211119.

VI.4.2) **Introduction des recours:**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique. Ce recours interrompt le cours de ce délai.

En outre, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision et contre les autres actes détachables du marché en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

La suspension desdites décisions peut également être demandée, devant le même tribunal, avant la signature du contrat, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative.

Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative.

Le juge des référés peut également sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative. Avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative (transposant la directive 89/665/CEE du 21.12.1989).

- VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**  
VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**  
11.8.2009.